



RÈGLEMENT OFFICIEL

TIRAGE 50/50 ÉDITION DES FÊTES

Organisé par : La Halte de l'Orchidbleue | Licence numéro L-01930

1. Objectif du tirage

Le présent tirage 50/50 est organisé afin d'amasser des fonds pour soutenir les services offerts par La Halte de l'Orchidbleue aux personnes ayant une déficience intellectuelle avec ou sans le trouble du spectre de l'autisme (TSA).

2. Admissibilité

- Le tirage est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus résidant au Québec.
- Les employés, ou toute personne impliquée dans l'organisation du tirage ne sont pas autorisés à participer au tirage 50/50 et ne peuvent donc pas acheter de billets.

3. Achat de billets

Le coût des billets est le suivant :

- 1 billet : 3 \$
- 5 billets : 10 \$
- 12 billets : 20 \$
- 40 billets : 50 \$

Les participants doivent, au moment de l'achat, remplir leurs coordonnées sur la partie prévue à cet effet du billet (côté droit) :

- nom complet
- numéro de téléphone
- adresse courriel

Cette section complétée doit être remise à La Halte de l'Orchidbleue afin de permettre la communication rapide avec le gagnant après le tirage.

Le participant doit détacher et conserver la partie gauche du billet, qui contient :

- les informations relatives au Tirage 50/50
- le numéro unique du billet

Les billets sont en vente jusqu'au 23 janvier 2026 à 12 h (heure de Laval).

Aucun remboursement ne sera effectué après l'achat.

4. Montant du prix

Le prix remis au gagnant correspond à 50 % du montant total des ventes de billets au moment de la clôture du tirage. L'autre 50 % est remis à La Halte de l'Orchidbleue afin de financer ses activités communautaires.

5. Date, heure et lieu du tirage

Le tirage aura lieu le 23 janvier 2026 à 13 h (heure de Laval), dans les dépendances de La Halte de l'Orchidbleue.

Le tirage sera :

- réalisé en personne par un représentant autorisé de l'organisme;
- diffusé en direct sur la page Facebook de La Halte de l'Orchidbleue;
- enregistré, puis rendu disponible sur les réseaux sociaux officiels.

Bien que la présence de personnes souhaitant assister au tirage ne puisse être interdite, nous demandons aimablement au public de privilégier la diffusion Facebook en direct, puisque nos installations ne permettent pas d'accueillir un grand nombre de visiteurs et que la présence excessive pourrait perturber les activités de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui fréquentent nos lieux.

Un témoin indépendant pourra être présent pour valider l'intégrité du tirage.

6. Méthode du tirage

- Chaque billet vendu correspond à une entrée dans le tirage.
- Le gagnant sera déterminé par une sélection aléatoire d'un billet parmi l'ensemble des billets vendus.
- Le numéro gagnant sera annoncé publiquement lors de la diffusion en direct.

7. Remise du prix

- Le gagnant sera contacté dans un délai de 5 jours ouvrables par téléphone, courriel ou message via les réseaux sociaux.
- Le prix devra être réclamé dans un délai de 14 jours ouvrables suivant la date du tirage.
- Une preuve d'identité pourra être exigée.
- Si le prix n'est pas réclamé après ce délai, cette personne sera réputée avoir renoncé à son prix. Le montant sera automatiquement et entièrement versé à l'organisme afin de soutenir ses services offerts.

8. Publicité et utilisation du nom du gagnant

En participant au tirage, le gagnant autorise La Halte de l'Orchidbleue à diffuser son nom pour les besoins de l'annonce publique, sans compensation.

9. Conformité aux lois

Ce tirage est organisé conformément aux règles applicables aux tirages caritatifs au Québec.

La Halte de l'Orchidbleue s'engage à respecter toutes les exigences relatives :

- à la transparence du tirage;
- à la conservation des billets jusqu'à la fin de la vérification;
- à l'utilisation des fonds collectés pour des fins caritatives reconnues.

10. Responsabilité

La Halte de l'Orchidbleue ne peut être tenue responsable des :

- erreurs de communication, problèmes techniques ou interruptions de diffusion;
- billets perdus, endommagés ou illisibles;
- annulations dues à des circonstances hors de son contrôle.

En cas d'imprévu majeur, l'organisme se réserve le droit de modifier la date ou l'heure du tirage, en avisant le public.

11. Acceptation du règlement

En achetant un billet, chaque participant reconnaît avoir lu, compris et accepté le présent règlement.

Merci de votre soutien et bonne chance à toutes et à tous!

